



Le CSE (en bref)

N°70

**SYNDICAT
UTILE et
DÉTERMINÉ !**

Réunion du 18 juillet 2024

Déclaration SUD-Solidaires et CGT au CSE

Les membres SUD et CGT demandent **depuis trois mois** l'inscription à l'ordre du jour d'un point sur l'application à BPCE-IT de l'article 37 de la loi d'adaptation au droit de l'Union Européenne du 22 avril 2024 qui accorde désormais des droits à congés aux salarié-es victimes d'accidents ou de maladies non professionnels, et depuis 3 mois la direction refuse. Les membres SUD et CGT ont donc lu en début de réunion la déclaration consultable <ICI>

La direction a répondu que ce sujet était complexe et

traité au niveau du Groupe, lequel était en attente de précisions de la part du Ministère sur la façon d'interpréter la loi... En clair, le Groupe traîne des pieds !

Et il joue la montre, car la loi en question est rétroactive jusqu'au 1er décembre 2009, mais elle prévoit aussi un délai de forclusion de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi pour toute demande d'application de ces nouveaux droits à congés. Si vous êtes concerné-es et voulez faire valoir vos droits, vous devez donc le faire **avant le 24 avril 2026**. La direction a dit que ces demandes seraient traitées au cas par cas et a promis de faire le point sur ce sujet « à la rentrée ».

Réponse de la direction à l'avis du CSE rendu le 27 juin sur la réorganisation de la PFC

Comme à son habitude quand le CSE remet un avis défavorable, la direction a lu une sorte de « disclaimer » affirmant que la réorganisation de la PFC était sans impact sur les salarié-es, qu'il n'y avait pas lieu de réviser le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) etc. bref, a nié quasiment tous les arguments du CSE dans son avis, y compris ceux que le cabinet d'expertise mandaté par les élu-es avait mis en avant dans son rapport !

Le Secrétaire du CSE a pointé une « différence de perception » entre le CSE et la direction. C'est un euphémisme...

Retour de la Commission CRIC

La Commission Réclamations Individuelles et Collectives a traité deux questions importantes lors de sa réunion trimestrielle du 4 juillet 2024 (voir le CR <ICI>) :

- **Le problème des interventions planifiées qui se succèdent à des heures différentes mais qui ne sont considérées que comme une seule intervention pour le calcul de l'indemnité forfaitaire**, ce qui est parfois désavantageux pour les salarié-es. Les élu-es de la CRIC ont demandé que le forfait le plus favorable s'applique, mais la

direction répond que ce n'est pas pratique car cela nécessite une intervention paie manuelle. Une révision de l'accord Astreintes Interventions est envisagée.

- **Le problème de la valorisation de l'intéressement en cas de prise de jours CET** : les élu-es de la CRIC ont demandé des précisions sur la méthode de calcul et noté une « incohérence » dans l'accord Intéressement. La direction a reconnu une difficulté qui devra être levée lors de la prochaine renégociation de l'accord actuel qui est valable trois ans jusqu'au 31 décembre 2024.

Retour de la Commission CSSCT

Lors de sa réunion du 27 juin 2024, la Commission a traité des sujets suivants : le port des équipements obligatoires (EPI) dans les Datacenters, les formations des élu-es CSSCT et les visites de sites.

Sur certains sites, des élu-es de la CSSCT ont alerté la direction sur des **disfonctionnements constatés lors des exercices d'évacuation** : identification des serre-files, absence d'appels ou de comptage etc. La direction va transmettre ce sujet à Workplace. Pour plus de détails, voir le compte-rendu de réunion <ICI>.

Information concernant les démarches administratives de sécurité au sein du Datacenter

La direction a informé le CSE que la Direction des Risques Groupe mettait en place des démarches administratives de sécurité pour l'accès à des activités et des zones (ou sites) sensibles. **À BPCE-IT cela concernera une vingtaine de salarié-es internes et environ 80 externes travaillant sur certains Datacenters et qui ont déjà été informés de ces mesures.** Les démarches administratives comportent une enquête administrative sur la base du volontariat, et seul l'avis d'autorisation (ou de non autorisation) sera transmis au responsable sécurité du Groupe.

Le CSE

(en bref)

Avis du CSE sur le projet de déménagement des salarié-es du site de Caen Roquemonts

La direction a envoyé aux membres du CSE un document (consultable <ICI>) avec les réponses aux 15 questions posées par écrit par SUD, ainsi que les réponses aux questions posées verbalement par les élu-es le mois dernier. Les réponses sont assez complètes compte tenu que le bâtiment de Fleury-Sur-Orne n'est pas encore construit, et nous avons pu constater que pour une fois la problématique des accès aux parkings par les prestataires était prise en compte.

Une élue SUD est revenue sur la superficie allouée aux postes de travail, rappelant la norme AFNOR de 15 m² par poste en open space. La direction répond qu'on aura la place pour les 312 salarié-es prévu-es sur ce site (dont une douzaine de BPCE-IT). Les questions de l'absence de RIE (non rentable selon la direction) et du souhait des salarié-es de Caen de pouvoir continuer à réunir tout le service dans un territoire dédié sur le futur site ont été évoquées. **Les élu-es du CSE, s'exprimant sur le principe du déménagement de Caen-Roquemonts et non sur le futur emménagement qui fera l'objet d'une information-consultation le moment venu, ont voté à l'unanimité un avis d'absentention** (consultable <ICI>) comportant des demandes sur les principaux points d'attention déjà signalés.

Projet de déménagement du site de Nouveau-Bercy: réponses aux questions

Il s'agissait d'un point intermédiaire avant la remise de l'avis du CSE qui, en accord avec la direction, est prévue lors du CSE du 19 septembre.

La direction a envoyé au CSE une version actualisée à juillet 2024 du dossier d'information-consultation présenté le mois dernier, les pages modifiées ou contenant des informations complémentaires étant signalées par une croix bleue en haut à droite (voir document <ICI>).

La répartition des services entre les sites cibles Odyssey et Liberté 2 y a été ajoutée et synthétisée dans un document additionnel consultable <ICI>.

Des éléments économiques et environnementaux qui étaient demandés ont été fournis en pages 13 et 14 du document actualisé. On constate ainsi que les coûts

d'occupation après le déménagement resteront les mêmes, aux alentours de 10 M€ pour BPCE-IT.

A noter que le gain de 537,4 tonnes équivalent CO2 annoncé en page 14 est un gain pour le Groupe, car pour BPCE-IT le transfert d'un site vers deux autres ne permet pas a priori de faire baisser l'impact CO2.

Plusieurs points ont été commentés durant la présentation : une étude à mener sur l'utilisation des vélos, les points de rassemblement en cas d'évacuation bizarrement situés dans des jardins intérieurs (cf. p.31) et les délais de prévenance avant le déménagement (qui avaient été très courts il y a trois ans lors du déménagement d'Odyssey vers Nouveau Bercy...). Cette fois cela devrait aller mieux, deux TLE étant prévus en septembre et octobre pour communiquer sur le déménagement prévu **entre le 1er et le 15 décembre** (cf. p.83).

Suivi trimestriel des indicateurs d'intéressement T2 2024

Le document consultable <ICI> ne donne qu'une tendance à mi-2024. A ce stade on peut juste dire que les indicateurs ne sont pas mauvais, notamment pour les clôtures de recommandations d'audit (cf. p.12) et les performances avis clients, en hausse (cf. p. 9-10). L'indicateur qualité de service est cependant plus mitigé : on observe une légère baisse, notamment sur MySys, et des incidents en juin ne sont pas encore pris en compte. A suivre...

Tableau de bord trimestriel du CSE (T2 2024)

Voici une extraction au format PDF du tableau de bord de la direction (en power BI) : <ICI>. L'effectif interne est en légère hausse avec 1767 salarié-es (+0,9%), avec désormais près de 100 alternants (cf. p.1).

L'effectif externe est en hausse régulière depuis le début de l'année pour terminer à 1055 à la fin du trimestre (cf. p. 8). Un élu en a demandé la cause, alors que le projet Dragonfly prévoyait l'inverse. La direction répond que c'est dû aux recrutements sur des projets tels que la gestion de l'obsolescence ou les infrastructures liées aux JO. Une élue SUD s'est étonnée que le taux de RQTH soit redescendu en dessous des 6% récemment atteints. La cause en serait les départs à la retraite qui augmentent.

Commission Activités Sociales et Culturelles

Les activités locales prévalidées ont été approuvées à l'unanimité (voir CR <ICI>)

Enfin n'oubliez pas de participer au sondage du CSE sur vos ASC préférées en vous connectant <ICI>. ET...



SYNDICAT
UTILE et
DÉTERMINÉ !

Vos représentant-es SUD-Solidaires au CSE :
Valérie ESPAIGNET, Nathalie LEFEVRE, Benoît POMATTO,
Philippe GERARDOT, Nicolas GUERIN, Romain SIMONET, Daniel THIRARD